

Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR08.52PR
concernant

**l'octroi d'une subvention de Fr. 400'000.-- à
financer par un prélèvement de même montant au
Fonds des énergies renouvelables pour le
financement d'une installation solaire
photovoltaïque aménagée sur les toits de la
nouvelle usine Flexcell à la rue Edouard Verdan**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 24 novembre 2008 au Service des Énergies.
Elle était composée de Madame et Messieurs Hélène GRAND-GREUB, Diego ARTIEDA, Jean-Paul GIROUD, Samuel GURTNER, Jean-Yves GUYON, Daniel HOFMANN, Michel WERKLE et du sous-signé, désigné comme rapporteur. M. André PERRET était excusé.

La délégation municipale était composée de MM Cédric PILLONEL, Municipal, Martial BUJARD, directeur du Service des Energies et Christophe TRISCORNIA, délégué à l'énergie. Nous les remercions pour les explications et précisions apportées.

Généralités:

Le projet municipal consiste en la création de la troisième installation solaire yverdonnoise qui injecte sa production sur le réseau. Les deux premières sont installées à Léon-Michaud et à Y-Parc. Cette troisième installation double la production indigène. C'est le même type d'installation que celle qui se situe sur la patinoire. (propriété de Flexcell)

Ce projet est un partenariat public-privé qui est relevé comme "*gagnant-gagnant*". En effet, grâce à cette installation solaire photovoltaïque, Flexcell dispose d'une vitrine sur sa technologie. La commune, en contre-partie, obtient un courant photovoltaïque à un prix imbattable, sans soucis d'entretien.

Technologie Flexcell:

Il est relevé que flexcell est une technologie développée en Suisse, incubée à Yverdon, et maintenant produite sur place. La société mère investit pour des usines de production en asie et en Allemagne, mais Yverdon reste le premier site où est produit cette technologie de manière industrielle. C'est donc également une vitrine pour Yverdon que d'avoir une telle société sur son territoire. Participer à son développement est un investissement stratégique.

Les coûts d'acquisitions et de maintenance ne diffèrent pas tant de la technologie classique. Mais les avantages de la technologie flexcell résident dans la facilité de pose de l'installation. Facile, car léger. Les panneaux peuvent être posés sur des toits plats comme ce sera le cas dans le cadre de ce projet, car ils sont moins sensibles à l'inclinaison. De plus l'énergie grise contenue dans ces panneaux est estimée à 6 mois d'utilisation contre 3 ans pour les panneaux classiques.

Conditions:

Une convention reprendra les conditions de réalisation du projet. Celle-ci attribuera l'entretien de l'installation à la charge de Flexcell. De plus, il sera précisé qu'en cas de vente du bâtiment avant la fin des 20 ans, Flexcell devra continuer à assumer l'entretien de l'installation ou devra rembourser l'investissement résiduel.

Il est relevé que la condition qui demande que les 400'000 CHF soient versés avant la fin 2008 met une certaine pression sur notre conseil, vu le délai référendaire.

Coût et financement:

- Le prix du kWh
Le prix du kWh de 44ct a été calculé en fonction de l'investissement de base, des charges financières sur 20 ans. 20 ans est la durée garantie des panneaux flexcell. Les frais d'installation, les onduleurs et la maintenance qui sont à charge de la société Flexcell participent grandement à ce coût exceptionnellement bas.
- Avantage économique
Ce projet n'apporte pas d'avantage économique pour la commune, mais c'est un pas supplémentaire vers la diversification de l'approvisionnement en énergie. Ce point là pourrait bien être crucial dans les années à venir.
- Subventionnement
A la question de savoir si une telle installation, entreprise par des privés, pourrait bénéficier de subventions, Il est répondu que la confédération dispose d'un budget pour racheter les kWh à prix courant. Mais le budget est très limité et le nombre de demande est très grand. Il serait très hypothétique d'espérer pouvoir bénéficier de cette subvention indirecte.
- Erreur
Les chiffres présentés à la page 3, dans le tableau présentent une erreur dans la première colonne. il faut donc lire 103'296 (au lieu de 106'296) et 204'440 (au lieu de 404'440). De cette manière les totaux sont justes.

Conclusion

Au terme de l'exposé fait par la délégation municipale et après qu'elle ait répondu à satisfaction à toutes ces questions, la commission a été persuadée de l'opportunité de ce projet. Elle se réjouit de constater que le bénéfice fait sur la vente des actions de la CVE permette ce type de projet. Actuellement économiquement pas intéressant, ce projet ouvre des perspectives d'avenir. La commission se réjouit également de pouvoir, par cette investissement encourager au développement du pôle technologique à Yverdon-les-Bains.

C'est donc à l'unanimité des membres présents que la commission vous propose d'accepter les articles 1, 2 et 3 du présent préavis.

Le rapporteur : David Wulliamoz



Yverdon-les-Bains, le 27 Novembre 2008